

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY**

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 5 mai 2026 à 19h30
Salle du conseil, 370 rue du Moulin

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AVRIL 2026**
- 5. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 5.1 Approbation des comptes payés et à payer
 - 5.2 Adoption — Règlement 2026-175 sur le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil
 - 5.3 Adoption — Règlement 2026-176 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 5.4 Adoption — Règlement 2026-177 sur l'entretien et l'occupation des immeubles
- 6. SUIVIS**
- 7. CORRESPONDANCES**
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET PARCS)**
 - 9.1 Travaux électriques sur le garage municipal
 - 9.2 Reddition — PPA-ES 2024-2026 — Glissières de sécurité
 - 9.3 Avis de motion — Règlement numéro 2026-178 décrétant les Limites de vitesse sur le territoire de Kingsbury
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUTS) ET ENVIRONNEMENT**
 - 10,1 Aquatech
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 11.1 Contrat de tonte de pelouses
 - 11.2 Redevance parc pour le projet sur le lot 6 558 086
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Soutien au Salon de la Lutherie
 - 12.2 Conseil Sport Loisir de l'Estrie
- 13. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 13.1 CPIK
 - 13.2 Comité terrain de jeux
 - 13.3 Comité salle communautaire
 - 13.4 Comité sécurité civile
 - 13.5 Comité Trans-appel
- 14. MRC DU VSF**
 - 14.1 Compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires
- 15. VARIA**
- 16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 5 mai 2026 à 19h30 à la salle du Conseil située au 370, rue du Moulin au Village de Kingsbury. Sont présents la mairesse Amélie Tremblay et les conseillères et conseillers Suzanne Bédard, Marisol Charbonneau, Claire Morazain, Marc Saumier et Patrice Bellavance. Est absente Myriam Baum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par la mairesse Amélie Tremblay. Le directeur général et greffier-trésorier, Geoffrey Shayne Packwood, est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, la mairesse ouvre la séance à 19h32.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-05-001 Il est proposé par Marisol Charbonneau et appuyé par Patrice Bellavance :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 9,3 Avis de motion — Règlement numéro 2026-178 décrétant les Limites de vitesse sur le territoire de Kingsbury
- 11,2 Redevance parc pour le projet sur le lot 6 558 086
- 12,2 Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3 personnes assistent à la séance et aucune question n'est posée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AVRIL 2026

2026-05-002 Il est proposé par Patrice Bellavance et appuyé par Claire Morazain :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire d'avril 2026 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 Approbation des comptes payés et à payer

ATTENDU QUE les comptes payés et à payer ayant été déposés au conseil, tel que présenté dans le tableau suivant :

Comptes payés	
Sous-total des comptes payés	46 466,16 \$
Comptes à payer	
Sous-total des comptes à payer	18 844,97 \$

2026-05-003 Il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Suzanne Bédard :

QUE soient ratifiés les comptes payés au montant de 46 466,16 \$;

ET

QUE soit autorisé le paiement des comptes à payer au montant de 18 844,97 \$, le tout tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Adoption — Règlement 2026-175 sur le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil

ATTENDU QUE toute municipalité doit, suivant toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie des élus révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Myriam Baum à la séance du 7 avril 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par cette même personne, à la même séance ;

ATTENDU QU'un avis public a été donné par le directeur général et greffier-trésorier Geoffrey Shayne Packwood le 8 avril 2026 ;

2026-05-004 À CES CAUSES, il est proposé par Patrice Bellavance, appuyé par Marc Saumier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet de règlement numéro 2026-175 sur le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil soit adopté tel que présenté.

5.3 Adoption — Règlement 2026-176 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE les employés municipaux ont été préalablement consultés sur le projet de règlement conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.E.D.M.M.)* ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Claire Morazain à la séance du 7 avril 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance ;

ATTENDU QU'un avis public a été donné par le directeur général et greffier-trésorier le 8 avril 2026 ;

2026-05-005 À CES CAUSES, il est proposé par Suzanne Bédard, appuyé par Claire Morazain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet de règlement numéro 2026-176 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux soit adopté tel que présenté.

5.4 Adoption — Règlement 2026-177 sur l'entretien et l'occupation des immeubles

ATTENDU QUE l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) indique qu'une municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* adoptées le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments ;

ATTENDU QUE les objectifs de la *Loi sur le patrimoine culturel* visent à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire règlementer l'entretien et l'occupation des immeubles sur le territoire de la municipalité du Village de Kingsbury ;

ATTENDU QUE le Règlement No. 2026-177 relatif à l'occupation et l'entretien des immeubles vise à assurer un contrôle des situations de vétusté et/ou de délabrement des immeubles situés sur son territoire et forcer un propriétaire d'immeuble à entretenir sa propriété ;

ATTENDU QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026, un avis de motion du Règlement No. 2026-177 a été dûment donné et le projet de règlement déposé ;

ATTENDU QU'un avis public a été donné par le directeur général et greffier-trésorier le 8 avril 2026 ;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de consultation sur le projet de Règlement No. 2026-177 qui s'est déroulée entre le 8 et le 28 avril 2026, la municipalité du Village de Kingsbury n'a reçu aucun commentaire ;

2026-05-006 À CES CAUSES, il est proposé par Suzanne Bédard, appuyé par Patrice Bellevance et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet de règlement numéro 2026-177 sur l'entretien et l'occupation des immeubles soit adopté tel que présenté.

6. SUIVIS

Aucun point à discuter.

7. CORRESPONDANCES

Aucun point à discuter.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point à discuter.

9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET PARCS)

9.1 Travaux électriques sur le garage municipal

La Municipalité est dans l'attente d'une disponibilité du sous-traitant pour réaliser les travaux électriques sur le garage municipal.

9.2 Reddition — PPA-ES 2024-2026 — Glissières de sécurité

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

2026-05-007 À CES CAUSES, il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Suzanne Bédard :

QUE les dépenses d'un montant de 16 055,88 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13 conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.3 Avis de motion — Règlement numéro 2026-178 décrétant les Limites de vitesse sur le territoire de Kingsbury

Un avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère Claire Morazain qu'à une prochaine séance de ce conseil le projet de Règlement numéro 2026-178 décrétant les Limites de vitesse sur le territoire de Kingsbury sera présenté pour adoption.

10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

10.1 Aquatech

Aucun point à discuter.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Contrat de tonte de pelouses

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a demandé des soumissions pour l'entretien de la pelouse au parc Isabelle-Brasseur et au garage municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Stéphane Nault — déneigement et pelouse ;

2026-05-008 À CES CAUSES, il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Patrice Bellavance :

QUE la Municipalité du Village de Kingsbury accepte l'offre de service de l'entreprise Stéphane Nault — Déneigement et pelouse pour la tonte des pelouses du parc Isabelle-Brasseur et du garage municipal au montant de 8 623,13 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11.2 Redevance parc pour le projet sur le lot 6 558 086

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a droit de réclamer une redevance pour parcs ou espaces verts pour tout projet de lotissement sur son territoire ;

ATTENDU QUE cette redevance peut être réclamée en terrain, en argent ou une combinaison des deux ;

ATTENDU QUE cette redevance ne peut excéder 10 % de la taille totale du projet de lotissement ou 10 % de l'évaluation foncière de celui-ci ;

ATTENDU QUE Maxime Guertin a fait des demandes auprès de la Municipalité concernant la capacité des conduites d'eaux potables passant près de son projet de lotissement et que la Municipalité a été incapable de lui fournir des réponses à ses questionnements ;

ATTENDU QUE Maxime Guertin a dû faire réaliser un rapport par la firme Tetra-Tech pour répondre à ses questionnements au sujet de la capacité des conduites d'eau potable de la Municipalité ;

ATTENDU QUE Maxime Guertin a remis ce rapport d'expert à la Municipalité ;

ATTENDU QUE Maxime Guertin a demandé à la Municipalité de déduire le coût de ce rapport de la facture totale de la redevance pour parcs et espaces verts ;

2026-05-009 À CES CAUSES, il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Patrice Bellavance :

QUE le coût du rapport de la firme Tetra-Tech, d'un montant de 5 691,26 \$, soit déduit du montant de total de la redevance pour parcs et espaces verts pour le projet de lotissement des terrains de Maxime Guertin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Soutien au Salon de la Lutherie

ATTENDU QUE le Salon de la Lutherie offre une activité culturelle et communautaire gratuite aux citoyens de Kingsbury et aux visiteurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury souhaite encourager la tenue de ce type d'activité ;

ATTENDU QUE les organisateurs du Salon de la Lutherie ont demandé de pouvoir utiliser la salle communautaire à titre gratuit pour la tenue de leur événement ;

2026-05-010 Il est proposé par Marisol Charbonneau et appuyé par Claire Morazain :

QUE la location de la salle communautaire soit accordée à titre gratuit du 12 au 14 septembre 2026 au Salon de la Lutherie pour la tenue de leur événement ;

Adoptée à la majorité des conseillers présents, Marc Saumier s'est retiré des discussions et s'est abstenu.

12.2 Conseil Sport Loisir de l'Estrie

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury a reçu une demande de renouvellement de son adhésion 2026 pour le Conseil Sport Loisir de l'Estrie ;

2026-05-011 À CES CAUSES, il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Patrice Bellavance :

QUE la Municipalité du Village de Kingsbury accepte de renouveler son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 75,00 \$ pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. RAPPORT DES COMITÉS

13.1 CPIK

Marc Saumier fait état des récentes décisions prises par la CPIK et informe le conseil des diverses affaires courantes relatives à l'organisme.

13.2 Comité terrain jeux

Aucun point à discuter.

13.3 Comité salle communautaire

Marc Saumier fait état des recommandations faites par le Comité salle communautaire et informe le conseil des projets sur lesquels il œuvre présentement.

13.4 Comité sécurité civile

Aucun point à discuter.

13.5 Comité Trans-appel

Aucun point à discuter.

14. MRC du VSF

14.1 Compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires

Amélie Tremblay présente le compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires de la MRC du Val-Saint-François.

15. VARIA

Aucun point à discuter.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-05-012 Il est proposé par Claire Morazain

QUE la séance soit levée à 20h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Amélie Tremblay
Mairesse

Geoffrey Shayne Packwood
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Amélie Tremblay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro ____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142(3) du Code municipal.

Amélie Tremblay
Mairesse

ADOPTÉ